



Dossier spécial

L'entretien de
la végétation
des berges

ÉDITORIAL

L'année 2002 consacre la réunion des deux volets du contrat de rivière Cère dans sa phase de mise en œuvre. La signature du document contractuel par les partenaires de la Cère aval en janvier dernier à l'occasion du Comité de rivière officialise cette convergence.

Elle marque également la solidarité des acteurs du bassin de la Cère, et illustre la nécessaire gestion intégrée des hydrosystèmes. N'oublions pas que notre bassin, nos rivières, constituent le support privilégié des différentes activités touristiques existantes. La demande de loisirs de pleine nature et d'activités liées à l'eau s'est largement développée au cours de ces dernières années, et cette tendance perdure. A nous de prendre la balle au bond et de valoriser notre vallée !

A nous de dynamiser notre outil – le contrat de rivière – pour mener à bien nos projets, et préserver notre patrimoine naturel et culturel !

A nous de gérer au mieux notre capital, le promouvoir, l'exposer et le raconter, et ainsi le faire fructifier !

La partie aval du bassin débute la réalisation de son programme d'actions, tandis que la partie amont l'achèvera fin 2003. Il faut donc profiter de cette période charnière pour nous mobiliser, et, comme pour la thématique « réfection des seuils », accélérer la mise en œuvre des opérations prévues afin de bénéficier des apports de la démarche entreprise.

Louis-Jacques Liandier,
Président du Comité de rivière Cère

SOMMAIRE

En page 1	Éditorial
	Évènement : Publication de l'état de la qualité des cours d'eau en Adour-Garonne
En page 2	Contrat de rivière Cère : actualités Gros plan : Les signataires du volet « Cère aval »
En page 3	Sincèrement votre : Jean Lherm Calendrier Contacts
En page 4	Vie de Bassin
Dossier spécial	L'entretien de la végétation des berges

ÉVÈNEMENT



Bilan Cère 2001 : la qualité des eaux est encore perfectible ...

La qualité des eaux de nos rivières du bassin de la Cère est régulièrement suivie dans le cadre du contrat de rivière, du Réseau National de Bassin (Agence de l'Eau Adour-Garonne), et des Réseaux Complémentaires Départementaux (Lot et Cantal).

L'analyse des résultats obtenus en 2001 sur 24 points (soit 6 campagnes) montre que les eaux du bassin de la Cère sont encore trop souvent de qualité passable. Même si la situation s'est plutôt améliorée pour la Jordanne et la Cère en aval de l'agglomération Aurillac-Arpajon, les matières phosphorées et azotées (voir Lettre du Comité N°3) sont en concentrations trop importantes, en

particulier l'été. Le traitement de ces éléments dans les ouvrages de dépollution doit être initié et poussé pour obtenir une bonne qualité d'eau à l'entrée de la retenue de St-Etienne-Cantalès.

La comparaison de ces résultats avec ceux des années précédentes met en évidence un certain maintien de la qualité des eaux, malheureusement en classe « passable » pour près de la moitié des points.

Les efforts de dépollution entrepris sont donc à poursuivre pour améliorer la qualité des eaux de notre bassin et garantir la pérennité des différents usages.





Les signataires du volet « Cère aval » du contrat de rivière

- **Pour l'État** : Madame JOURDAN, Préfète du Lot, Monsieur BUCQUET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze

- **Pour la Région Midi-Pyrénées** : Monsieur MALVY, Président du Conseil Régional

- **Pour la Région Limousin** : Madame CAPLAT, Conseillère Régionale représentant Monsieur SAVY, Président du Conseil Régional

- **Pour le Département du Lot** : Madame DEVIERS, Conseillère Générale représentant Monsieur MILHAU, Président du Conseil Général

- **Pour le Département de la Corrèze** : Monsieur VIGIER, Vice-Président du Conseil Général, représentant Monsieur DUPONT, Président du Conseil Général

- **Pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur POLY, Directeur

- **Pour le Comité de rivière Cère** : Monsieur LIANDIER, Président

- **Pour l'Établissement Public EPIDOR** : Monsieur CAZEAU, Président

- **Pour EDF-GEH Dordogne** : Monsieur DECOUX, Directeur

- **Pour le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin** : Monsieur SELIQUER, Directeur

- **Pour la Communauté de communes Cère et Dordogne** : Monsieur MALLEMOUCHE, Président

- **Pour le CREN Midi-Pyrénées** : Monsieur ROUSSEAU, Président

- **Pour le SICTOM Haut-Quercy Dordogne** : Monsieur MESPOULHE, Président

- **Pour le Conseil Supérieur de la Pêche** : Monsieur TEYSSIER, Délégué Régional

- **Pour la Fédération des Associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Lot** : Monsieur LAVEISSIERE, représentant Monsieur RUFFIE, Président

Contrat de rivière Cère

SIGNATURE : adoption du volet « Cère aval » lors de la dernière réunion du Comité de rivière

Lors de la dernière réunion du Comité de rivière Cère qui s'est tenue le 21 janvier dernier à la mairie de Bretenoux, M. Liandier, Président du Comité, Conseiller Général du Cantal et Maire de Vic-sur-Cère, a rappelé brièvement la démarche entreprise depuis les années 1990 sur le bassin de la Cère, et les rôles de porteur, de suivi et de décision du Comité dans ce type de procédure. M. Launay, Vice-Président du Comité et Député-Maire de Bretenoux, et M. Delpuech, Conseiller Général de Mercoeur et Maire de Reygades, ont confirmé leur attachement à ce projet qui permet de garder la cohérence des propositions d'actions à l'échelle du bassin versant.

La présentation du récapitulatif des actions engagées cette année montre qu'environ 1/3 des actions prévues initialement dans le programme « Cère amont » ont été mises en oeuvre. Les différents volets du contrat de rivière connaissent des niveaux de réalisation différents : le chapitre concernant la qualité de l'eau (assainissement, suivi des cours d'eau) et la gestion de la ressource en eau potable atteint un taux de réalisation de l'ordre de 35%, alors que ce taux est inférieur à 10% pour la gestion du milieu (réhabilitation des seuils, entretien de berges, aménagements piscicoles) et la mise en valeur touristique. M. Coudon, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac et Maire de Saint-Simon, a signalé que la Communauté d'Agglomération d'Aurillac avait programmé pour 2002-2003 la réfection de ses 14 seuils prioritaires épargnés par les dernières crues hivernales.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à la présentation du programme 2002 du contrat de rivière, puis du contenu de son volet « Cère aval » : d'un montant total de près de 6 M€, ce programme doit mettre en oeuvre les conclusions des études réalisées depuis 1998 et les propositions issues des différentes réunions de concertation. Il comprend des propositions d'actions intéressant la qualité des eaux, la quantité de la ressource, la mise en valeur des milieux et des peuplements, ainsi que le suivi et la coordination à l'échelle du bassin. Il doit être mené dans les cinq prochaines années. Ce dossier, validé par le Comité de rivière et le Ministère de l'Environnement en 2000, a été approuvé et commenté par Mme Jourdan, Préfète du Lot, M. Poly, Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Caplat, Conseillère Régionale du Limousin, Mme Deviers, Conseillère Générale du Lot, et M. Laveissière, Fédération du Lot des AAPPMA.

Le document contractuel a ensuite été signé par chacun des partenaires présents à la réunion, scellant le début de la réalisation des projets à l'échelle du bassin.



Réunion du Comité de rivière Cère : M. POLY (au premier plan), M. LAUNAY, M. LIANDIER et Mme JOURDAN examinent le volet Cère aval.

Jean LHERM, retraité de l'Éducation Nationale, botaniste amateur participant activement à la Journée des Gorges, habitant de SIRAN (15)

Les gorges : un espace à protéger

Dressons un rapide état des lieux. On peut y trouver le *blechnum spicant*, les *aspidiums* (fougères), de délicats saxifrages, l'*androsème officinal* (fleurs), le merisier et le sureau à grappes (arbres). On

GARE, enserrée, pentue et tortueuse à souhait ose franchir l'étroite vallée.

Cet espace exceptionnel peut-il attirer visiteurs et amateurs de vraie nature ?



Les gorges de la Cère vue du Rocher du peintre à Camps (19)

peut y rencontrer la genette, la loutre (mammifères), le grand et le petit rhinolophe (chauves-souris), le grand-duc et l'aigle botté (rapaces), le pic noir et le cincle plongeur (oiseaux), la rosalie des Alpes (coléoptère). Quant à la rivière, elle est peuplée de truites, de vraies farios. S'ils n'étaient retenus par les barrages, il est certain que saumons et anguilles regagneraient les eaux pures et fraîches de la rivière.

Ajoutons à cette concentration d'espèces rares la vallée elle-même, avec ses flancs abrupts, ses rochers imposants, ses barres rocheuses, ses stations sourceuses, ses espaces restés encore intacts, ses grands vieux arbres, sa rivière, sa lumière...

Les vestiges du passé, témoins d'une activité importante et variée, sont partout présents : fours de verriers ou de charbonnières, moulins, passerelles...

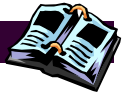
Heureusement, les voies de pénétration sont rares : la voie ferrée, véritable exploit technique avec ses 22 tunnels et le GR652 qui relie LA ROQUEBROU à LAVAL-DE-CÈRE. Seule la petite route de LAMATIVIE

Sûrement ! Encore faut-il envisager un encadrement rationnel de ces « intrus » : chemins dûment balisés, panneaux explicatifs, accompagnateurs compétents... Toutes initiatives nécessitant la concertation de l'ensemble des acteurs de terrain.

Mais la nature est fragile et chacun sait qu'il suffit de quelques interventions intempestives pour nuire rapidement à son équilibre : usage de désherbants, abandon de déchets, cueillette, arrachage, dégradations... Quant à la qualité de l'eau, elle doit être surveillée et maintenue : débits réservés, pollution ... (à noter l'incidence positive du Contrat de rivière Cère).

Il est encore temps pour que les acteurs du terrain envisagent sérieusement une protection de cet espace, tous les acteurs, propriétaires, élus, chasseurs, pêcheurs, exploitants potentiels (forestiers, SNCF, EDF). Un vaste projet qu'il convient de mettre en œuvre rapidement.

Cette rubrique est la votre : alors n'hésitez pas à contacter l'animatrice du contrat de rivière pour nous faire part de votre point de vue sur le contrat de rivière ou l'un de ses thèmes ...



> Comité de Rivière

Dernières rencontres :

21 janvier 2002 : réunion du Comité de Rivière

Bilan 2001 du contrat de rivière Cère et projets 2002. Signature du volet « Cère aval »

A venir :

La prochaine réunion du Comité de rivière aura lieu à la fin de l'année pour examiner l'état d'avancement du contrat de rivière Cère

> Animation

Concertation Information :

9 Janvier 2002 : examen des projets de la commune de Lacapelle-Viescamp et de la mise en œuvre des actions du contrat

Depuis le début de l'année : suivi de la réfection des seuils prioritaires de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac

3 avril 2002 : information auprès des agriculteurs du bassin de la Jordanne avec la Communauté d'Agglomération d'Aurillac.

15 mai 2002 : réunion du Comité de pilotage de l'étude sur la sensibilité de la Cère aval aux éclusées

2 juin 2002 : Journée des gorges de la Cère (Lamativie)

5 juin 2002 : examen des projets de la commune de Teyssieu et de la mise en œuvre des actions du contrat

16 juillet 2002 : mise en œuvre des propositions du plan de gestion piscicole du Cantal sur le bassin de la Cère

Juillet-août : Analyses physico-chimiques des eaux des ruisseaux du

A venir :

Septembre : Signature de la convention de la pisciculture de Thiézac, et colloque sur les seuils à Nantes

Novembre : Mise en place de l'exposition sur le patrimoine de la Cère

CONTACTS



Président du Comité de Rivière Cère :

Louis-Jacques Liandier
Mairie de Vic-sur-Cère
Tel : 04 71 47 51 75

Secrétariat du Comité :

René Fernandez
M.I.S.E. Cantal
Tel : 04 71 43 46 21

Animation du Contrat :

Cécile Merlet
E.P.I.DOR.
Tel : 04 71 48 00 51

MILIEUX ET PEUPELEMENTS

Le recensement du patrimoine naturel en cours sur le bassin de la Cère aval

Depuis le début du mois de juin 2002, le patrimoine naturel du bassin de la Cère dans sa partie lotoise et corrézienne est l'objet d'une étude dont le rendu est prévu en fin d'année. Inscrite dans le programme du contrat de rivière Cère, cette étude est la première étape d'une action visant à la gestion des espaces remarquables du bassin. Cette gestion, qui s'effectuera dans les 4 prochaines années, est initiée par l'achat, la location ou la passation de convention.

Menée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) du Limousin et l'établissement public EPIDOR, en associant avec le Comité de pilotage rassemblant les principaux acteurs concernés, cette étude implique des prospections de terrain et des

analyses de données confiées à M. Frédéric LEBLANC, chargé d'études au CREN Limousin. Cette méthodologie permet de définir des périmètres de zones biologiques sensibles au regard des espèces remarquables et des menaces potentielles.

Pour l'heure, les investigations de terrain sont réalisées sur la partie corrézienne et débutent sur la partie lotoise.

POUR EN SAVOIR PLUS ET POUR TOUTE CONTRIBUTION

Frédéric LEBLANC : Mairie annexe de St-Mathurin - 19430 Camps-St-Mathurin-Léobazel. Tel : 05 55 28 20 36 ou 05 55 03 29 07

EQUIPEMENT

Un ouvrage d'assainissement collectif novateur pour le bourg de Camps

Inaugurée au début de l'été 2002, la nouvelle station de traitement des effluents domestiques du bourg de Camps démontre déjà son efficacité.

Remplaçant l'ancien dispositif d'épuration devenu inefficace, et conformément aux prescriptions du schéma communal d'assainissement récemment réalisé (et au programme du contrat de rivière Cère), ce nouvel ouvrage permet de traiter 200 équivalents habitants, capacité qui regroupe la population permanente et saisonnière, ainsi que l'extension probable de l'habitat.

La filière retenue est celle des **filtres plantés de roseaux**, qui est bien adaptée à cette capacité, et qui limite les risques de nuisances (odeur, boues). Cette technique, originale dans la région, a fait ses preuves dans d'autres départements.

Composé de deux massifs filtrants successifs, le nouvel ouvrage s'intègre parfaitement en bas du bourg, même si les roseaux ne sont pas encore très grands. D'un entretien réduit, cet aménagement pérenne permet de respecter les objectifs de qualité des eaux de la Cère et de ses affluents, pour un investissement de l'ordre de 90 000 €.



*Vue d'ensemble de l'ouvrage
(photo : M. Rateau – Agence de l'Eau Adour-Garonne)*